

Avis de parution

DEPARTEMENT DU DOUBS **Commune de l'ISLE SUR LE DOUBS**

MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

ENQUÊTE PUBLIQUE

La procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de l'Isle-sur-le-Doubs concernant la réhabilitation de la zone d'activités FOCH et des adaptations et actualisations du zonage et du règlement, sera soumise à une enquête publique pendant 32 jours consécutifs, **du 18 novembre 2017** à partir de 10 heures **au 19 décembre 2017** jusqu'à 18 heures inclus.

Le plan local d'urbanisme a pour objet de déterminer les occupations et utilisations du sol sur le territoire communal et de réglementer les autorisations à construire.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations, sur un registre ouvert à cet effet, en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture :

- Les lundis, mercredis et jeudis de 8h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30
- Le mardi de 8 heures à 12 heures
- Le vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30.

Monsieur Franck FOURE, responsable Métiers / projets PSA, désigné par le Président du Tribunal Administratif de Besançon, en qualité de commissaire enquêteur pour conduire l'enquête recevra les observations du public en mairie :

- **Le 18 novembre 2017 de 10 heures à 12heures**
- **Le 4 décembre 2017 de 14 heures 30 à 16 heures 30**
- **Le 19 décembre 2017, de 16 heures à 18 heures.**

En outre, les observations écrites pourront être adressées en Mairie, à l'attention du commissaire enquêteur ou transmise par courriel électronique à l'attention du commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : enquete.publique.plu@islesurledoubs.fr

Dans ce cas, il conviendra que chaque personne adressant un email sollicite un accusé de réception de ce mail afin de s'assurer de sa bonne réception.

La commune de l'Isle-sur-le-Doubs (mairie, Place François Mitterrand - 25250 l'Isle Sur le Doubs) représenté par son Maire, est le maître d'ouvrage responsable du projet de modification du plan local d'urbanisme, auprès duquel tout renseignement sur le projet de plan local d'urbanisme ou sur l'enquête publique peut être demandé.

Les informations relatives à l'enquête publique pourront être consultées sur le site internet suivant : www.islesurledoubs.fr

Le dossier d'enquête relatif à la modification du Plan Local d'Urbanisme y sera également consultable. Les observations et propositions du public parvenues par courriers électroniques seront également accessibles sur ce site internet.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la commune de l'Isle-sur-le-Doubs, ainsi que les observations et propositions du public.

Un poste informatique prévu pour la consultation du dossier d'enquête publique relatif à la modification du Plan Local d'Urbanisme, des informations relatives à l'enquête publique, de l'avis d'enquête publique, ainsi que des observations et propositions du public parvenues par courriers électroniques, est mis à disposition du public en mairie aux jours et heures d'ouverture habituels du secrétariat, pendant toute la durée de l'enquête.

Le dossier d'enquête publique comporte un rapport de présentation comportant les informations environnementales se rapportant au projet de modification du Plan Local d'Urbanisme.

Au terme de l'enquête, le Conseil municipal sera invité à délibérer sur l'approbation de la modification du Plan Local d'Urbanisme éventuellement modifié, après avoir pris connaissance du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront accessibles au public, pendant au moins un an, dès leur dépôt à la Mairie de L'Isle-sur-le-Doubs, aux jours et heures d'ouverture habituels, ainsi qu'en préfecture aux jours et heures d'ouverture habituels. Ils seront également consultables sur le site internet précité, pendant ce même délai.

Fait à l'Isle sur le Doubs, le 18 octobre 2018
le Maire,



Rémy NAPPEY